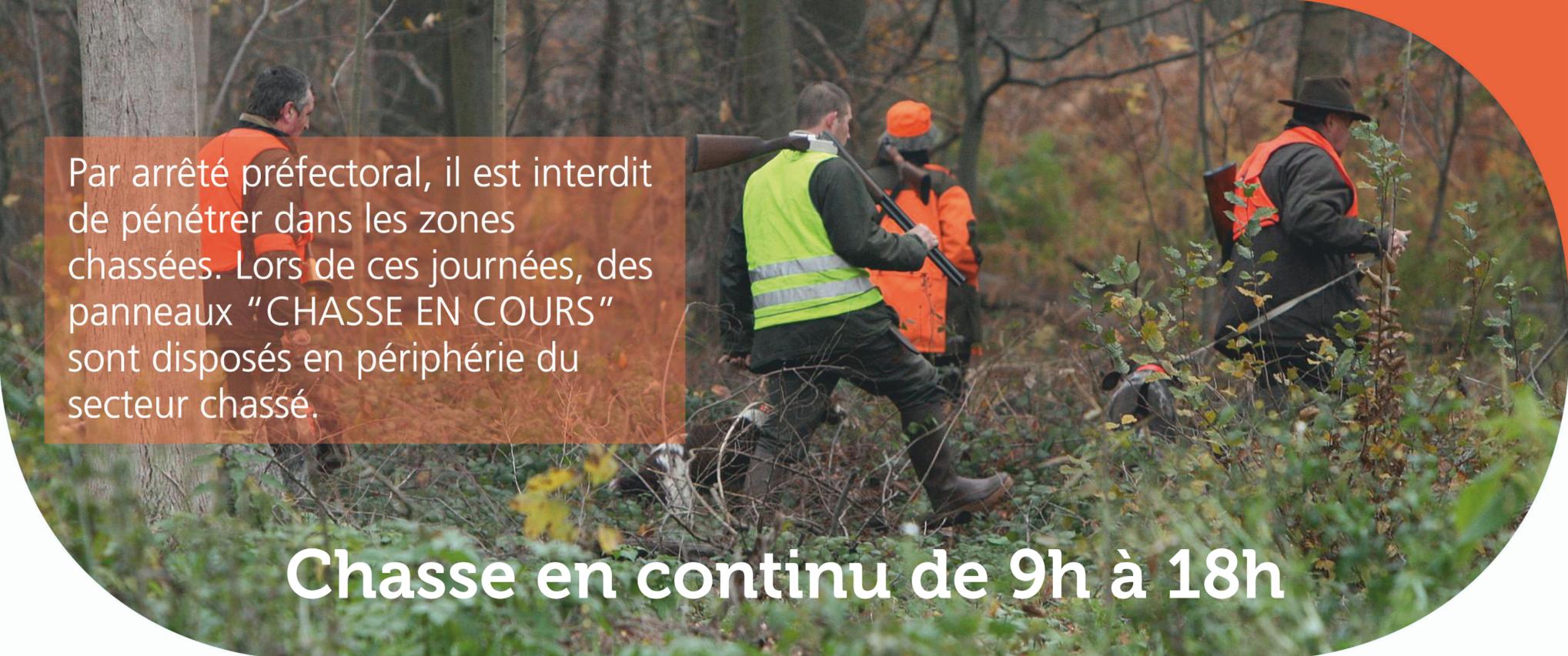


PRUDENCE

BATTUE ADMINISTRATIVE

EN FORÊT DOMANIALE DE SAINT-GERMAIN



Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h

Du 24 novembre 2020 au 9 février 2021

NOVEMBRE : mardi 24

DÉCEMBRE : mardis 1, 8 et 15

JANVIER : mardis 5, 12, 19 et 26

FÉVRIER : mardis 2 et 9